



**COMMISSION BANCAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

Secrétariat Général

**11^{ème} REUNION ANNUELLE DE CONCERTATION
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE DE LA CEMAC**

N'Djamena, le 25 juillet 2019

COMMUNIQUE FINAL

La 11^{ème} réunion annuelle de concertation avec la profession bancaire et financière de la CEMAC s'est tenue le 25 juillet 2019 à l'Hôtel Hilton à N'Djamena au Tchad, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Ont également participé à cette rencontre, le Vice-gouverneur de la BEAC, Président suppléant de la COBAC, Monsieur EVOU MEKOU, le Secrétaire Général de la COBAC, Monsieur HALILOU YERIMA BOUBAKARY, le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, Monsieur Maurice Christian OUANZIN, les Directeurs Nationaux de la BEAC, la Présidente de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit (APEC) de la CEMAC, Madame Ludwine OYENI-AMONI, les Présidents des APEC de la CEMAC, les Directeurs Généraux des établissements de crédit et de microfinance de la CEMAC, ainsi que des responsables et cadres de la COBAC et de la BEAC.

Dans son propos introductif, le Président de la COBAC a présenté le contexte macro-économique de la CEMAC et la situation du système bancaire, qui laissent apparaître quelques signes d'embellie. Il a souligné l'intérêt des trois thèmes retenus pour la réunion et leur importance capitale pour la stabilité financière de la CEMAC.

Abordant le premier thème libellé « *Crise et fonds propres des établissements de crédit de la CEMAC* », le Secrétaire Général de la COBAC a rappelé l'enjeu des fonds propres bancaires particulièrement dans un contexte de crise. Puis il a indiqué les conditions de

la révision de la réglementation de cet agrégat, qui a abouti à l'adoption du règlement COBAC R-2016/03, inspiré de l'accord de Bâle, en mettant l'accent sur les exigences supplémentaires induites par l'application stricte de ce nouveau dispositif. Il a souligné que la mise en œuvre de ces nouvelles règles, conjuguée aux effets de la crise qui sévit dans la CEMAC, suite au contre choc pétrolier de 2014, et à la détérioration de la qualité du portefeuille, notamment l'explosion des créances immobilisées, rendent incontournable le relèvement du niveau des fonds propres. Le Secrétaire Général de la COBAC a ainsi formulé quelques mesures préventives envisageables, voire nécessaires, en vue de la consolidation du système bancaire de la CEMAC.

S'agissant du deuxième thème relatif à « *La cybercriminalité dans les établissements de crédit de la CEMAC* », Monsieur LENDJONDJO, chef du Département Informatique au Secrétariat Général de la COBAC a montré l'ampleur de ce phénomène dans la CEMAC, en l'illustrant par les cas de pertes opérationnelles récemment enregistrées par certaines banques de la place. L'intervenant a ensuite rappelé les dispositions réglementaires existantes dans la zone pour lutter contre ce fléau, puis dressé un état des lieux de la cybercriminalité sur la base des constats issus de divers contrôles ciblés sur le système d'information des établissements de crédit. Il a enfin formulé quelques recommandations pour une meilleure cyber sécurité.

Le troisième thème, consacré aux « *Diligences relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la nouvelle réglementation des changes* » a été présenté par Monsieur M'BOSSO, Chef d'études au Secrétariat Général de la COBAC. Après avoir rappelé les principaux manquements relatifs à la LBC/FT dans les établissements de crédit et de microfinance, l'intervenant a décrit les diligences de LBC/FT relatives au nouveau dispositif de régulation des changes. L'intervenant a particulièrement attiré l'attention sur l'architecture opérationnelle de la vigilance en matière de LBC/FT, les principales vulnérabilités liées aux opérations de change manuel, les spécificités des bureaux de change et des sous-délégués, ainsi que les diligences de LBC/FT applicables aux transferts ayant comme supports les nouveaux moyens de paiement. Il a également présenté les actions engagées par la Banque Centrale et la Commission Bancaire en réaction aux nombreuses infractions relevées.

Ces exposés ont été suivi de débats, dont les principaux étaient relatifs à :

- la pertinence d'une stratégie de fusion-absorption des banques dont les modèles d'affaires présentent des similarités en vue de la consolidation du système bancaire ;
- les solutions envisageables pour l'amélioration de la qualité de l'information financière sur les emprunteurs et la réduction à long terme du volume des créances en souffrance ;
- les causes et les moyens de prévenir les risques informatiques, notamment les fraudes impliquant le personnel des établissements de crédit ;
- la communication entre les établissements de crédit, ainsi que leur collaboration avec la COBAC et les autorités nationales pour lutter contre la cybercriminalité ;
- moyens de contrôle, par les établissements de crédit et les régulateurs, du respect des dispositions réglementaires en matière de LBC/FT ;
- la responsabilité des banques et de leurs dirigeants en matière de respect des règles et procédure de gestion des risques.

Au terme de ces échanges, le Président de la COBAC a invité les parties prenantes à mettre en œuvre toutes les recommandations formulées au cours des travaux.

Fait à N'Djamena, le 25 juillet 2019